

**Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 16 Mars 2023**

**Le seize mars deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.**

**Date de convocation du conseil municipal : 10 Mars 2023**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAU Pierrick, M. LE CORRE Gérald, M. LEFEVRE Christophe, Mme PIERRE Angélique

**Absents excusés :**

M. AUBER François, M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène  
Monsieur AUBER François ayant donné procuration à M. CAPOT Gérard.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

**Auxiliaire de séance :** Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

**ORDRE DU JOUR**

- 1.** Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 Février 2023
- 2.** Approbation du compte de gestion 2022
- 3.** Approbation du compte Administratif 2022
- 4.** Affectation du résultat 2022
- 5.** Vote des taux taxes locales 2023
- 6.** Vote des subventions communales 2023
- 7.** Vote du budget Primitif 2023
- 8.** Avis sur le projet PLH Caux Seine Agglo
- 9.** SDE76 : renouvellement adhésion au service maintenance éclairage public

**DECISION DU MAIRE**

- Accord sur devis Créa Pub pour la fourniture de panneaux de police pour un montant de 1 237.96€ TTC

**POINT N° 1**

Délibération 2023.16.03.01

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2023**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 6 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité**



**POINT N° 2**

Délibération 2023.16.03.02

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2022**

*Point présenté par M. Le Maire*

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'exercice 2022.  
L'exécution du budget primitif 2022 fait apparaître les résultats suivants :

**EXECUTION DU BUDGET 2022**

<b>Réalisation Fonctionnement</b>	<b>2022</b>
Dépenses	721 196.99 €
Recettes	777 810.19 €
Résultat de l'année	56 613.20 €
Excédent reporté N-1	272 379.70 €
Résultat cumulé excédent	328 992.90 €

<b>Réalisation Investissements</b>	<b>2022</b>
Dépenses	304 351.15 €
Recettes	174 375.63 €
Résultat de l'année	- 129 975.52 €
Excédent/Déficit n-1 reporté	135 997.39 €
Résultat cumulé	6 021.87 €
Restes à réaliser en dépenses	87 917.00 €
Restes à réaliser en recettes	15 044.00 €
Résultat cumulé besoin de financement	66 851.13 €

Le compte de gestion 2022 de Madame le Receveur dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune ***est approuvé à l'unanimité des membres présents.***

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 3**

Délibération 2023.16.03.03

*Point présenté par Mme Martine MAILLARD, doyenne d'âge*

Le compte administratif est strictement identique au compte de gestion.

**Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 16 Mars 2023**

R 001 (excédent de financement)	+	6 021.87€
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>		
Besoin de financement	-	72 873.00 €
Excédent de financement (1)		
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	-	<b>66 851.13€</b>
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	+	<b>328 992.90€</b>

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement**      **66 851.13€**  
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2)**      **262 141.77€**

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 5**

Délibération 2023.16.03.05

**VOTE DU TAUX TAXES LOCALES 2023**

*Point présenté par M. Le Maire*

RAPPEL : depuis 2021, la commune ne vote plus le taux de la taxe habitation (TH) sur les résidences principales, la perte financière est compensée par l'Etat.  
Si la compensation génère un surplus de recettes > à 10 000.00€ alors il sera fait application d'un coefficient correcteur.

Pour 2023, il est prévu que la commune adopte les taux sur le foncier bâti, le foncier non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La loi de finances votée fin 2022 prévoit une revalorisation des bases prévisionnelles de 7.1% pour 2023.

Une simulation des recettes fiscales attendues a été présentée aux membres de la commission finances réunie le 9 mars.

La commission finances propose de revaloriser les taux communaux à hauteur de 1%. Cette hausse légère permet de maintenir la continuité de l'effort fiscal demandé aux administrés.

Présentation des recettes fiscales attendues pour une revalorisation des taux de 1%

Base Prévisionnelles 2023		Taux 2022 + 1%	Produit attendu
Taxe Foncière (bâti)	775 000.00 €	49.38	382 695 €
Taxe Foncière (non-bâti)	63 500.00 €	42.27	26841 €
Taxe habitation résidences secondaires	13 015.00 €	9.67	1 259€
		<b>Recette attendue</b>	<b>410 795.00 €</b>
		Coefficient correcteur	71 455.00 €
			<b>339 340.00 €</b>

**Adopté 10 voix pour – 3 abstentions – 0 voix contre**

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

- Le total des mandats émis s'élève 721 196.99€
- Le total des titres émis s'élève à 777 810.19€
- Le résultat reporté N-1 était de + 272 379.70€

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

- Le total des mandats émis s'élève à 304 351.15€
- Le total des titres émis s'élève à 174 375.63€
- Le résultat reporté N-1 était de + 135 997.39€

***Le résultat d'exécution de l'exercice 2022 présente donc :***

- Un solde positif cumulé en section de fonctionnement d'un montant de :  
+ 328 992.90€
- Un solde positif cumulé en section d'investissement d'un montant de :  
+ 6 021.87€

***Restes à réaliser en section d'investissement***

- Les dépenses engagées en 2022 et non mandatées s'élèvent à 87 917.00€
- Les recettes engagées en 2022 et non titrées s'élèvent à 15 044.00€

**Au vu de ces résultats**, Madame Martine MAILLARD, prend la parole et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2022.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 4**

Délibération 2023.16.03.04

**AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Point présenté par M. le Maire

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat 2022 comme suit :

**Résultat de fonctionnement**

<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 56 613.20 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif	+ 272 379.70 €
<b>C - Résultat à affecter</b> <b>= A+B (hors restes à réaliser)</b> <b>(Si négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	<b>+ 328 992.90€</b>
<u>D- Solde d'exécution d'investissement</u>	
<u>Résultat de l'exercice</u>	- 129 975.52€
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	+ 135 997.39€

**EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Chapitre</b>	<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Montants (RAR + VOTE)</b>
001	Déficit d'investissement reporté	
10	Dotations, fonds divers Réserves	2 205.00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	60 512.00 €
21	Immobilisation corporelles - Opérations d'équipements	164 616.00€
041	Opérations patrimoniales	37 000.00 €
	RESTES A REALISER DEPENSES	87 917.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>352 250.00 €</b>
<b>Chapitre</b>	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>Montants (RAR + VOTE)</b>
002	Solde exécution positif reporté N-1	6 021.77 €
10	Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	17 470.00 €
13	Subventions	10 263.00 €
040	Dotation aux amortissements	8 600.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	190 000.00 €
041	Opération patrimoniales	37 000.00€
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	66 851.13€
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00€
	RESTES A REALISER RECETTES	15 044.00€
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>352 250.00€</b>

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 8**

**AVIS SUR LE PROJET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE CAUX SEINE AGGLO**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet du programme local de l'habitat de Caux Seine Agglomération.

Caux Seine agglo a engagé la révision de son Programme Local de l'Habitat (PLH) pour tenir compte des nouveaux enjeux du territoire, tant sociaux qu'environnementaux.

Cette révision s'est déroulée en trois temps. La première étape fut de dresser un nouveau diagnostic de territoire pour déterminer les besoins et enjeux en matière d'habitat. Ensuite, une concertation avec les élus et partenaires de l'habitat a permis de définir 4 grandes orientations stratégiques et les objectifs de production de logement. Sur la nouvelle période du PLH 2023-2029, il est notamment proposé la construction de 1 801 logements (hors décompte des démolitions) dont 409 logements locatifs sociaux, 114 logements en accession aidée et 115 logements destinés à répondre à des besoins spécifiques, notamment seniors. Cette programmation s'est construite sur la base d'une ambition de développement équilibrée géographiquement, mais également avec une approche de terrain grâce aux échanges et aux recensements des projets par les communes. Ces objectifs sont ensuite déclinés sur toutes les communes du territoire de Caux Seine agglo.

**POINT N° 6**

**VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2023**

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'octroyer les subventions communales suivantes :

Coopérative scolaire Ecole Maternelle	200.00€
Coopérative scolaire Elémentaire	350.00€
Resto du Cœur	350.00€
Maison Familiale Rurale (50.00€ par enfant scolarisé)	150.00€
PAR-TAGE (50.00€ par enfant)	50.00€
<b>TOTAL</b>	<b>1 100.00€</b>

Les demandes de subvention qui seront reçues dans l'année seront étudiées au cas par cas par le Conseil Municipal.

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N° 7**

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2023, présenté à la commission finances du 9 mars 2023.  
Le budget 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 406 216.00€

<b>Chapitre</b>	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montants</b>
011	Charges à caractère général	297 195,00 €
012	Charges de personnel	391 000,00 €
014	Atténuation de produits	17 000,00 €
65	Autres Charges de Gestion courante	137 970,00 €
66	Charges financières	5 700,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 501,00 €
68	Dotations aux amortissements	8 600,00 €
023	Virement à la section d'investissement	190 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 053 966,00 €</b>
<b>Chapitre</b>	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>Montants</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	262 141,67 €
13	Atténuation de charges	966,33 €
70	Produits de services	130 000,00 €
73	Impôts et taxes	440 123,00 €
74	Dotations subventions et participations	189 635,00 €
75	Autres produits de gestion courante	30 500,00 €
77	Produits exceptionnels	600,00 €
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 053 966,00 €</b>

## **Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 16 Mars 2023**

Par ailleurs, l'amélioration du parc de logements ancien représente un axe essentiel de ce prochain PLH pour l'attractivité du territoire. Il est prévu de poursuivre et de renforcer l'effort de rénovation pour garantir des logements abordables de qualité, sains et économes.

Pour répondre à ces enjeux, un programme d'actions est proposé pour mettre en œuvre la politique communautaire de l'habitat pendant les six prochaines années. Un budget prévisionnel de 825 167 € annuel lui est associé. Celui-ci permettra notamment d'engager des actions ambitieuses en matière d'accompagnement et aides financières à la rénovation du parc privé, de produire du logement social sans consommation foncière, de soutenir des actions pour répondre aux besoins spécifiques dont les jeunes.

Par délibération en date du 21 février 2023, Caux Seine agglo a arrêté le premier projet du Programme Local de l'Habitat. Dans un délai de deux mois à compter de sa notification, les conseils municipaux peuvent émettre un avis sur le projet de PLH et, à défaut, cet avis serait réputé favorable. Ensuite et au vu des avis émis, une délibération sera à nouveau soumise au conseil communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de PLH qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement. Au terme de ces consultations et des éventuelles modifications, le PLH pourrait être définitivement adopté en conseil communautaire au 2<sup>ème</sup> semestre 2023. »

### **AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE.**

### **POINT N° 9**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente la convention d'adhésion au service maintenance de l'éclairage public. Celle-ci fixe le montant indicatif à régler pendant 4 années.

Monsieur Le Maire propose :

- L'adhésion de la commune au contrat de maintenance de l'éclairage public proposé par le SDE76,
- D'adopter la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- D'inscrire chaque année les dépenses au budget,
- De s'engager à régler pendant 4 ans les dépenses au SDE76, et ce chaque année conformément à la convention,
- De régler chaque année au SDE76 une contribution au fonctionnement du service entretien de l'éclairage public de 1,50€ par foyer lumineux et armoire de commande,

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Projet de logements inclusifs

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il a reçu une nouvelle demande de rendez-vous avec L'entreprise NEXITY.

Monsieur le Maire précise qu'il a sollicité le soutien d'un architecte des services de Caux Seine Agglo et aimerait solliciter un représentant du CAUE.

#### MAM

Une demande de la MAM a été reçue en Mairie.


L'association sollicite :

**Mairie de Beuzeville-la-Grenier – Réunion de Conseil municipal du 16 Mars 2023**

- L'occupation d'un terrain communal pour organiser une kermesse fin juin
- L'utilisation de la salle le Mille-Club un mardi ou un vendredi en décembre

Il sera demandé à l'association de se rapprocher du service administratif de la Mairie afin de fixer les dates en concordance avec les manifestations prévues à ces périodes.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30**

<p><b>Gérard CAPOT</b> Maire</p> 	<p><b>Danielle GEHAN</b> Secrétaire de séance</p> 
--	---